

ASSEMBLEE NATIONALE

Cinquième législature



BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

**DISCOURS DE CLOTURE DE LA DEUXIEME SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE
L'ANNEE 2013 DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE PRONONCE PAR SON EXCELLENCE
MONSIEUR SOUNGALO APPOLLINAIRE OUATTARA,
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Ouagadougou, le 23 décembre 2013

Madame le Médiateur du Faso ;

Monsieur le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;

**Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Mission diplomatique
et consulaire ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et
interafricaines ;**

Honorables députés ;

Distingués invités ;

Mesdames, Messieurs.

L'Assemblée nationale vous souhaite une cordiale bienvenue à l'hémicycle.

C'est un grand honneur que vous faites à la Représentation nationale en assistant à la cérémonie de clôture de la deuxième session ordinaire de l'année 2013.

Je salue la présence des institutions de la république, du Gouvernement, du corps diplomatique et de toutes les composantes des corps constitués, présence qui traduit leur attachement aux symboles constitutionnels et leur volonté d'être témoins des faits marquant d'une année parlementaire.

La clôture de la 2^{ème} session ordinaire est aussi le couronnement de la première année parlementaire de la Vème législature établie le 28 décembre 2012.

Une année de germination et de bouillonnement d'idées, de débats contradictoires et d'expressions politiques plurielles durant laquelle les 127 députés ont exercé, dans leur plénitude, les pouvoirs qui leur sont conférés par la Constitution : voter la loi, consentir l'impôt et contrôler l'action du Gouvernement.

La première année parlementaire de la Vème législature c'est évidemment une session spéciale d'installation des députés, deux sessions ordinaires comme le prescrit la Constitution et notre Règlement et deux sessions extraordinaires appelées par des contingences politiques et internationales.

En une année d'activités législatives votre Assemblée a examiné à son ordre du jour

- 51 projets de lois dont 46 votés, 4 retirés, 1 ajourné

- 11 résolutions votées.

L'évaluation des politiques publiques a été menée à travers les questions posées au Gouvernement soit:

- 26 questions orales avec débat
- 68 questions orales sans débat
- 8 questions d'actualité
- 45 questions écrites

Les questions orales et les questions d'actualité ont été retransmises en direct sur les antennes de la Radiodiffusion Télévision du Burkina au nom du devoir de redevabilité qui fonde notre stratégie de communication et conformément à l'ouverture et à la transparence parlementaire que nous prôtons depuis le début de cette législature.

Plus de 26 missions parlementaires et diverses autres activités de terrain ont été conduites par les commissions générales.

Mais, allons au-delà des sommations arithmétiques pour considérer la dialectique des réformes et des avancées politiques, institutionnelles et économiques induites par une année d'action parlementaire.

L'Assemblée a adopté des lois majeures visant à mettre en place des mécanismes et un socle législatif favorable à l'approfondissement de la démocratie et à l'essor économique et social.

Au nombre de ces lois, on retenir :

1. la loi portant révision de la constitution permet aux institutions républicaines de fonctionner régulièrement notamment à l'Assemblée nationale d'assumer la plénitude des attributions du parlement jusqu'à la mise en place effective du Sénat ;

2. la loi d'orientation de la recherche scientifique et de l'innovation qui vise à accompagner la politique nationale de la recherche scientifique en plaçant le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation dans un environnement juridique fiable. Elle consacre la recherche scientifique et l'innovation comme facteurs essentiels de développement socio-économique et culturel de notre pays ;

3. la loi portant modification de la loi du 24 janvier 2003 relative aux lois de finances qui a été adoptée vient consolider les acquis réalisés par le Burkina Faso en matière d'assainissement des finances publiques. Elle apporte une grande contribution à la bonne gouvernance, notamment en réduisant de manière considérable les délais de paiement de la dépense publique et par conséquent permet d'améliorer de façon significative la qualité des relations que l'administration des finances entretient avec ses usagers.

4. la loi portant modification de la loi du 14 avril 2009 portant statut de l'opposition politique au Burkina Faso. Désormais, tout parti politique doit faire une déclaration écrite publique de son appartenance à l'opposition ou à la majorité avec copie au ministre en charge des libertés publiques, pour enregistrement ;

La contribution des groupes parlementaires au débat, à travers des critiques ou amendements a été un élément essentiel dans l'animation de la vie parlementaire.

Je salue cet esprit républicain des groupes parlementaires.

«La démocratie est d'abord un état d'esprit» disait Pierre MENDES FRANCE.

Elle n'est pas une simple théorie mais une pratique qui munit, se consolide à l'expérience du vécu des peuples, s'enracine dans leur culture. Elle tire sa vitalité et ses progrès dans les réformes capables de porter les espoirs.

Pour revenir au Budget gestion 2014, il faut noter que son examen a constitué un des temps forts de l'agenda parlementaire et a mobilisé toutes les commissions générales de l'Assemblée nationale.

C'est le lieu donc de saluer l'efficacité de toutes les commissions qui ont su, une fois de plus, comme dans les autres domaines de la loi, marquer leur sens de la responsabilité pour que s'accomplisse la mission fondamentale de l'Assemblée nationale c'est-à-dire doter l'Etat d'un budget pour 2014 dans le respect des dispositions constitutionnelles.

Ce budget est adossé aux priorités et choix stratégiques opérés par le Gouvernement en conformité avec la stratégie de croissance accélérée et le développement durable (SCADD) ; il s'agit :

- du renforcement des piliers de la croissance ;
- de la consolidation des acquis sociaux ;
- de la promotion de la gouvernance administrative, locale, économique et du civisme
- et enfin du renforcement de la défense du territoire nationale et de la sécurité intérieure.

Toutefois, il faut rappeler que le budget gestion 2014 est adopté dans un contexte d'incertitudes caractérisées par des crises au double plan international et régional.

Tenant compte de ces obstacles exogènes qui hypothèquent la portée des politiques et programmes publics de développement, la représentation nationale tout en mettant l'accent sur la mobilisation des recettes propres s'est efforcée de trouver le meilleur attelage qui permet d'assurer le bien-être des populations aujourd'hui, sans compromettre leur avenir que nous souhaitons tous radieux.

Pour les députés, l'arbitrage autour du budget 2014 a donc consisté à allier la nécessité de gérer les préoccupations et attentes pressantes des citoyens aux impératifs de développement qui nécessitent des investissements lourds c'est-à-dire de gros sacrifices aujourd'hui.

En d'autres termes, la représentation nationale a ingénieusement assuré ses obligations envers le gouvernement en lui donnant les moyens de conduire les politiques publiques de développement tout en affirmant ses responsabilités vis-à-vis des populations dont les attentes s'évaluent souvent dans de très court terme voire quotidienne.

Ainsi, alors que les secteurs sociaux ont fait l'objet de la plus grande attention à travers notamment l'augmentation des budget alloués à la santé, à l'éducation et la reconduction des mesures sociales prises en 2012 par le gouvernement, les dépenses d'investissements, bases de la croissance économique, créatrices de richesses atteindront 47% de notre budget global en 2014.

En somme, il s'agit d'un budget déterminé par la nécessité d'engager des actions visant à promouvoir une croissance économique assise sur l'équité et la justice sociale, permettant d'accélérer l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement tout en veillant à mieux assurer la sécurité du territoire nationale.

Maintenant que la loi de Finances, gestion 2014, est adoptée, notre devoir est de nous assurer que sa mise en œuvre par le gouvernement est en phase avec les orientations retenues.

Excellences

Mesdames, Messieurs

L'Assemblée s'est amplement investie à honorer sa mission constitutionnelle de contrôle de l'action gouvernementale.

Les nombreuses interpellations de l'exécutif par les parlementaires traduisent leur ferme détermination à faire en sorte que les politiques publiques s'exécutent de la manière la plus efficace et la plus transparente possible au bénéfice des populations laborieuses du Burkina Faso.

Les missions ou enquêtes parlementaires constituent non seulement un moyen efficace pour le parlement de s'assurer que l'administration de façon générale fonctionne suivant les règles qui la régissent mais aussi et surtout de se rendre compte des réalités du vécu quotidien des populations.

C'est le lieu de saluer les avancées significatives enregistrées dans le domaine économique et social.

Mesdames, Messieurs ;

En matière de diplomatie parlementaire, l'Assemblée Nationale est restée très active dans les rencontres des parlements communautaires et des organisations interparlementaires. Elle a assumée avec application son mandat de président de l'APF et a passé le flambeau au Canada au cours de l'Assemblée générale tenue à Abidjan en juillet dernier.

Je voudrais saluer l'action de l'Assemblée nationale française qui nous a ouvert ses portes en février 2013 c'est dire immédiatement après l'installation de la législature. Son soutien matériel, les opportunités de formations offertes au personnel parlementaire et le partage de bonnes pratiques ont été déterminantes dans les innovations entreprises pour améliorer notre gouvernance parlementaire.

Nous sommes sensibles à l'accompagnement du Yuan législatif de Taiwan qui nous a donné l'occasion d'apprécier et de partager en septembre passé son expérience démocratique tout en renouvelant son appui à la modernisation de notre administration parlementaire.

Mesdames et messieurs ;

L'action parlementaire de la Vème législature est soutenue par un élan irréversible de modernisation de l'administration et de simplification des procédures parlementaires.

Au niveau du travail législatif, il importe de souligner les innovations suivantes :

- la prise pour la première fois d'un arrêté portant instruction du Bureau de l'Assemblée nationale donnant des précisions sur l'application de certaines dispositions du Règlement
- le dépôt dans les boîtes électroniques des députés des projets de comptes rendus analytiques des débats avant leur adoption
- la mise en ligne progressive sur le site de l'Assemblée des procès-verbaux des séances plénières dès leur signature
- la réduction considérable du temps de production des procès-verbaux
- l'installation de moniteurs dans l'hémicycle pour une gestion plus transparente et moins polémique du temps de parole,
- l'installation des écrans électroniques dans les halls et les salles de réunions pour l'affichage des communiqués, avis et autres informations publiques relatives à la vie de l'Assemblée

Et j'en passe !

Ces efforts visent un accroissement de la qualité de l'environnement du travail parlementaire et apporte une plus-value dans la teneur des travaux en commissions et en plénière.

L'Assemblée s'ouvre aux citoyens en jouant sur les claviers des technologies de l'information et de la communication, elle s'ouvre par la mise à disposition des médias, d'une information objective immédiate et à jour.

Elle ouvre ses portes à toutes les composantes de la société à travers les visites guidées qui connaissent aujourd'hui il le dire un engouement inouï.

Chers collègues ;

Dans son adresse à la Nation burkinabè lors de la célébration du 53^{ème} anniversaire de l'indépendance du Burkina Faso, le Président du Faso Son Excellence Monsieur BLAISE COMPAORE appelait à la consolidation de la stabilité de notre patrie en agissant je cite : **«dans le sens d'un patriotisme véritable et à opérer une introspection profonde pour percevoir la conformité des différentes initiatives d'opérationnalisation des réformes politiques et institutionnelles avec les lois de la Républiques.»** fin de citation

Au cours de la session que nous clôturons, vous vous êtes acquittés avec abnégation et beaucoup de motivation, des missions constitutionnelles de l'Assemblée Nationale.

Je voudrais vous exhorter à toujours privilégier le dialogue, la concertation et une démarche républicaine dans l'accomplissement de notre mandat.

L'intersession qui commence ce que d'aucun appelle vacances parlementaire sera l'occasion, sans doute pour nous et dans nos circonscriptions électorales d'œuvrer au renforcement du civisme et des valeurs républicaines.

La session parlementaire consacrée au budget s'achève à l'orée de la nouvelle année 2014.

Le moment est indiqué pour adresser nos vœux les meilleurs à l'ensemble des Burkinabè.

Que l'année 2014 apporte la santé, le bonheur, consolide la paix dans notre chère patrie et conforte le rayonnement continu du Burkina Faso dans la sous-région et dans le monde.

Nos vœux s'adressent aussi à tous nos frères des pays d'Afrique et d'ailleurs en situation difficile de quête ou reconquête de l'indispensable et inestimable paix en ces moments. Toute chose qui interpelle individuellement et collectivement sur la nécessité d'aligner nos comportements sur les valeurs de la république, sur la consolidation de la cohésion sociale et de l'unité nationale.

Aussi dans un contexte où des ambitions individuelles ou collectives s'aiguisent, il n'est pas superflu d'exhorter les hommes politiques, la presse et la société civile, à toujours privilégier l'intérêt supérieur de la nation et à veiller à la préservation de notre environnement de paix et de stabilité sociale tant recherché actuellement dans bien de contrées.

Mesdames ;

Messieurs

Dans quelques heures également, sera célébrée la fête de la nativité. Au nom de la représentation nationale et en mon nom prore, je voudrais souhaiter une bonne fête de Noël à tous les enfants et à toutes familles d'ici et du monde entier.

Que la grâce du seigneur, miséricordieux, puisse arroser abondamment la terre des hommes intègres.

Je voudrais également saisir cette opportunité pour inviter les élus du peuple à s'approprier le mois de solidarité lancé par le Gouvernement, il y'a de cela quelques jours, et à donner un contenu concret au concept « A chacun, son service social » afin d'apporter secours et assistance aux burkinabè qui sont dans le besoin.

J'exprime à cet égard une pensée pieuse et chaleureuse aux orphelins, aux plus défavorisés, aux malades et à tous ceux qui souffrent dans leur chair en ces moments.

C'est sur cet appel à la solidarité nationale que je déclare clos les travaux de la 2^{ème} session parlementaire ordinaire de l'année 2013.

Je vous remercie